

Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires

Déclaration du groupe de la Mutualité

Pour faire face aux vulnérabilités du système alimentaire, il nous faut proposer des voies de résilience à l'échelle des territoires afin de garantir production et consommation locales, justice sociale et économique pour les producteurs et accessibilité des produits pour tous les consommateurs et consommatrices. L'avis qui nous est présenté cherche justement à tracer ces voies.

Selon une enquête récente, à chaque crise sanitaire ou de confiance, « les circuits courts gagnent de nouveaux adeptes, demandeurs de plus de transparence et de lisibilité ». La construction de systèmes alimentaires au niveau des territoires doit donc répondre à ces enjeux ainsi qu'à celui de la précarité alimentaire en forte augmentation. Quels que soient les signaux encourageants au regard du développement des circuits courts et de la recherche 'une alimentation équilibrée, les contraintes économiques demeurent le principal obstacle qui doit être levé en préalable à toute action.

Comme le rappelle l'avis, l'avis sur la grande pauvreté avait déjà pointé la question des inégalités sociales en matière alimentaire. La crise actuelle accentue cette précarité et touche de nouveaux publics, en particulier les jeunes. Le groupe de la mutualité soutient les préconisations 3 et 4 de l'avis qui visent d'une part à attribuer des chèques "alimentation durable locale" aux personnes en situation de précarité alimentaire et d'autre part à mieux financer, via les fonds européens, la lutte contre la précarité alimentaire.

De plus, les inégalités sociales en matière d'alimentation provoquent des inégalités de santé importantes, par exemple en termes d'obésité, de carence, de diabète ou de maladies cardiovasculaires.

L'alimentation est un déterminant de santé majeur : influencée par de multiples facteurs sociaux, culturels et environnementaux, elle joue un rôle clé dans le maintien en bonne santé des populations et représente un enjeu pour la prévention en santé.

Comme le souligne l'avis, de nombreux acteurs de l'ESS ont développé des programmes de prévention et d'éducation pour la santé.

En effet, le réseau de la Mutualité française a mis en place depuis longtemps des outils pour sensibiliser sur une alimentation saine et équilibrée et sur la lutte contre le gaspillage, promouvoir l'accessibilité financière et la proximité géographique.

Par ailleurs, la Mutualité française s'est récemment associée à la semaine nationale de la dénutrition, dénutrition qui touche 2 millions de personnes en France et qui s'est aggravée avec le confinement et la crise sanitaire.

Le groupe de la mutualité insiste également sur la nécessaire amélioration de la qualité de l'offre de restauration collective, et notamment au sein d'établissements de soins auprès de publics fragilisés. Enfin, il faut sortir d'une approche cloisonnée et mettre en place cette démocratie alimentaire qui semble aujourd'hui sollicitée par les citoyens et les citoyennes. Les Projets alimentaires territoriaux qui

répondent à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux et rassemblent les acteurs locaux (ESS, collectivités, agriculteurs, recherche et entreprises) doivent être renforcés. Acteur de proximité, la mutualité ne peut qu'encourager les initiatives qui reposent sur des solidarités de territoire et fournissent aux populations un meilleur contrôle sur leur santé. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.